

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : +251115-517844  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC8755

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Vingt-deuxième session ordinaire**  
**21 – 25 janvier 2013**  
**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

**EX.CL/ 780(XXII)**  
Original: Anglais

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE ONZE MEMBRES  
DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION**

## RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE ONZE MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION

1. Les élections des membres du Conseil consultatif sur la corruption (le Conseil) obéissent aux dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (La Convention), adoptée à Maputo (Mozambique) par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en juillet 2003 et aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

2. L'article 22 (2) de la Convention stipule que le Conseil est composé de onze (11) membres élus par le Conseil exécutif, à partir d'une liste d'experts réputés pour leur grande intégrité, leur impartialité et leur haute compétence dans les questions relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, et proposés par les Etats parties.

3. L'article 22 (3) - (4) de la Convention stipule que les membres du Comité siègent à titre personnel et que leur mandat est de deux (2) ans, renouvelable une fois.

4. La présente élection concerne les onze (11) membres du Conseil consultatif puisque le mandat de tous les onze membres qui avaient été élus en janvier 2011 pour deux (2) ans, arrive à échéance en janvier 2013. Ce qui veut dire que les onze (11) postes seront vacants. Conformément à l'article 22 (4) de la Convention, quatre (4) membres sont rééligibles et sept (7) ne sont pas rééligibles.

No.	Nom	Pays	Rééligible
1.	Mr. Joe Tony AIDOO	Ghana	Rééligible
2.	Mme Dorothy N. ANGOTE	Kenya	<b>NON</b> Rééligible
3.	Mme Jane ANSAH	Malawi	<b>NON</b> Rééligible
4.	Mr. M'Pèrè DIARRA	Mali	Rééligible
5.	Mme Henriette Tall DIOP	Sénégal	<b>NON</b> Rééligible
6.	Mr. Edward GAMAYA	Tanzanie	Rééligible
7.	Mme Frene Noshir GINWALA	Afrique du Sud	<b>NON</b> Rééligible
8.	Mr. Nabil HATTALI	Algérie	<b>NON</b> Rééligible
9.	Mr. Leonidas HAVYARIMANA	Burundi	<b>NON</b> Rééligible
10.	Mme Julie ONUM-NWARIAKU	Nigéria	Rééligible
11.	Mr. Costantinos Berhe TESFU	Éthiopie	<b>NON</b> Rééligible

5. Conformément à la pratique de l'Union, le Conseil exécutif, lors des élections, veille à assurer dans la composition du Conseil, la représentation régionale et la représentation adéquate des hommes et des femmes. Il est à noter que le respect de ce principe a toujours posé problème en l'absence de critères de mise en œuvre clairs.

6. A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil exécutif, à sa session de juillet 2012, a demandé à la Commission de préparer les modalités de mise en œuvre des critères de représentation géographique équitable et de représentation équitable des hommes et des femmes dans la composition du Conseil consultatif, pour les élections des juges de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples[ Décision Ex.CL/Dec.719 (XXI)]. Le même principe devra être appliqué pour les autres organes de l'Union.

7. Les candidatures reçues par la Commission sont les suivantes:

N°	NAME	PARITÉ	PAYS	RÉGION	STATUT
1.	M. Jacques III Achiaou	Homme	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest	Nouveau
2.	M. Tony Aidoo	Homme	Ghana	Afrique de l'Ouest	Rééligible
3.	Mme Akossiwa Ayena	Femme	Togo	Afrique de l'Ouest	Nouveau
4.	Mme Angèle Barumpozako	Femme	Burundi	Afrique centrale	Nouveau
5.	M. Salem Ben-Gharbia	Homme	Libye	Afrique du Nord	Nouveau
6.	M. M'Père Diarra	Homme	Mali	Afrique de l'Ouest	Rééligible
7.	M. Edward Gamaya	Homme	Tanzanie	Afrique de l'Est	Rééligible
8.	M. Jean-Baptiste Elias	Homme	Benin	Afrique de l'Ouest	Nouveau
9.	M. Paulus Kalomho Noa	Homme	Namibie	Afrique australe	Nouveau
10.	M. Pierre Nzobabela	Homme	Congo	Afrique centrale	Nouveau
11.	Mme Julie Onum-Nwariaku	Female	Nigéria	Afrique de l'Ouest	Rééligible
12.	M. Ali Sulaiman Mohamed	Homme	Éthiopie	Afrique de l'Est	Nouveau
13.	Mme Mamosebi Theresia Pholo	Femme	Lesotho	Afrique australe	Nouveau

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2013

# Rapport sur l'Élection de Onze Membres du Conseil Consultatif sur a Corruption

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3323>

*Downloaded from African Union Common Repository*